

(Traduction non officielle)

Annonce du Conseil de l'Investissement

No. 3/2564

Politique de promotion des investissements dans la production de véhicules électriques, les pièces et équipements pour
véhicules électriques

Afin de promouvoir les investissements dans la production de véhicules électriques pour couvrir tous les types de politiques gouvernementales et soutenir la production de pièces de véhicules électriques pour faire de la Thaïlande une base de production clé.

En vertu de l'article 16, de l'article 18 de l'article 31 et de l'article 31/1 de la Loi sur la promotion de l'investissement, B.E. 2520 (1977), Le Conseil de l'Investissement juge donc utile de publier les annonces suivantes :

1. Il est jugé approprié d'ajouter ce qui suit au Section 4 de la liste jointe à l'annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014, en précisant les types, conditions, droits et avantages comme suit :

Activités	Conditions	Droits et avantages
4.24 Manufacture de véhicules électriques à batterie (Battery Electric Vehicles : BEV), Véhicules électriques hybrides rechargeables (Plug-In Hybrid Electric Vehicle: PHEV) et Véhicules électriques hybrides (Hybrid Electric Vehicles : HEV)	1. Le projet doit présenter un plan d'ensemble (package) comprenant au moins un projet manufacture de véhicules électriques à batterie (Battery Electric Véhicules : BEV) et un projet de production de batteries électriques, soit pour leur propre compte soit avec un autre constructeur, le plan d'importation des machines et de l'installation, plan de production de véhicules électriques de l'année 1-3, le plan de production ou autre fourniture de pièces, le plan de développement de la borne électrique, le plans de gestion des batteries usagées et le plan de développement pour les fournisseurs locaux de matières premières ou de pièces (fournisseur local) avec des ressortissants thaïlandais détenant au moins 51% des parts dans la formation technologique et l'assistance technique. 2. Les véhicules électriques vendus dans le pays doivent répondre aux normes et exigences suivantes. 2.1 Normes de sécurité du système de transmission de puissance selon UN R100 2.2 Normes de sécurité active (sécurité active), qui doivent avoir au moins des systèmes ABS et ESC (UN R13H avec ABS et ESC). 2.3 Normes de protection des passagers en cas d'accident à la suite d'une collision frontale et latérale (UN R94 et UN R95)	B 1

Activités	Conditions	Droits et avantages
	2.4 Normes d'émissions Euro 5 et supérieures (UN R83) (véhicules électriques HEV et PHEV uniquement) 2.5 Autres normes et exigences exigées par les agences compétentes telles que l'Institut thaïlandais des normes industrielles, le Département des transports terrestres, etc. 3. Le projet doit commencer à manufacture tous les types de véhicules électriques approuvés. Il doit y avoir une manufacture de batteries électriques à partir du processus de fabrication du module dans les 3 ans à compter de la date délivrance du certificat de promotion. 4. Le projet doit produire au moins une pièce clé supplémentaire en 3 pièces comme suit : moteur de traction, système de gestion de batterie (BMS) et le système d'unité de commande de l'entraînement (Drive Control Unit: DCU) dans les 3 ans à compter du début de la manufacture de véhicules électriques. 5. Pour les véhicules HEV et PHEV uniquement, au moins 2 pièces supplémentaires doivent être manufacturées conformément à la catégorie 4.8.3 Manufacture de pièces et d'équipements pour véhicules électriques dans les 3 ans à compter du début de la manufacture de véhicules électriques. 6. Le projet n'est pas autorisé à prolonger le délai d'importation des machines sauf s'il y a une cause raisonnable. 7. En cas de taille d'investissement combiné (Package), hors coût du terrain et fonds de roulement du projet : Manufacture de véhicules électriques à batterie (BEV) et manufactures de pièces clés. (Batterie électrique, moteur de traction, système de gestion de batterie (BMS) et système 'unité de commande de l'entraînement (DCU), à la fois d'eux-mêmes et des fabricants de pièces (fournisseurs), totalisant pas moins de 5000 millions de bahts pour bénéficier des privilèges et avantages suivants : 7.1 Pour les produits de véhicules PHEV 7.2 Pour les produits de véhicules BEV et le projet peut demander des droits et avantages supplémentaires pour développer la compétitivité dans la catégorie de la recherche et d développement de technologie et d'innovation selon les critères spécifiés.	A 4 A 2

Activités	Conditions	Droits et avantages
	8. En cas de taille d'investissement combiné (Package), hors coût du terrain et fonds de roulement du projet : Manufacture de véhicules électriques à batterie (BEV) et manufactures de pièces clés. (Batterie électrique, moteur de traction, système de gestion de batterie (BMS) et système 'unité de commande de l'entraînement (DCU), à la fois d'eux-mêmes et des fabricants de pièces (fournisseurs), totalisant moins de 5000 millions de bahts pour bénéficier des privilèges et avantages suivants : 8.1 Pour les produits de véhicules PHEV 8.2 Pour les produits de véhicules BEV <u>Droits et avantages supplémentaires</u> (1) Si les véhicules BEV sont produits d'ici 2020, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2 ans supplémentaires. (2) Si des pièces clés sont produites pour des véhicules BEV, à l'exception des batteries électriques en plus des exigences de base dans les 3 ans à compter de la date de manufacture des véhicules électriques, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés d'un an supplémentaire par élément. (3) S'il y a production réelle de plus de 10 000 BEV par an au cours d'une année quelconque dans les 3 ans suivant le début de la production de véhicules électriques, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés d'un an supplémentaire. (4) Le projet peut demander des droits et avantages supplémentaires pour développer la compétitivité dans la catégorie de la recherche et développement, de la technologie et de l'innovation selon les critères spécifiés. 9. Le projet ne bénéficie pas de droits et avantages supplémentaires pour le développement des zones industrielles. 10. Si le projet est déjà promu pour la manufacture de voitures à économie d'énergie de norme internationale (Eco-Car), le projet peut compter tous les types de véhicules électriques dans le cadre du projet	A 4 A 4

	comme la manufacture de voitures à économie d'énergie de norme internationale. Pour les voitures fabriquées pour le marché domestique, il doit y avoir des qualifications environnementales conformément aux conditions énoncées dans la norme internationale de manufacture de véhicules à économie d'énergie.	
4. 25 Manufacture de motos électriques avec batteries	1. Le projet doit présenter un plan d'ensemble (package) comprenant un projet manufacture de motos électriques avec batteries et un projet de manufacture de batteries électriques, soit pour leur propre compte soit avec un autre constructeur, le plan d'importation des machines et de l'installation, le plan de manufacture de tricycles électriques à batterie de l'année 1-3, le plan de manufacture ou autre fourniture de pièces, le plan de développement de station de charge ou d'une station de commutation de batterie électrique, le plan de gestion des batteries usagées, et le plan de développement pour les fournisseurs locaux de matières premières ou de pièces avec des ressortissants thaïlandais détenant au moins 51% des parts dans la formation technologique et l'assistance technique. 2. Le projet doit manufacturer des motos électriques a batteries et des batteries électriques dans un délai de 3 ans à compter de la date délivrance du certificat de promotion. 3. Les motos électriques avec batteries vendus dans le pays doivent répondre aux normes et exigences suivantes. 3.1 Normes de sécurité de transmission de puissance selon le règlement UN R136 3.2 Normes de pneus selon les exigences TIS 2720 ou UN R75 3.3 Système de freinage aux normes ABS ou CBS selon les exigences UN R78. 3.4 Autres normes et exigences exigées par les agences compétentes telles que l'Institut thaïlandais des normes industrielles, le Département des transports terrestres, etc. 4. Le projet n'est pas autorisé à prolonger le délai d'importation des machines sauf s'il y a une cause raisonnable.	A 4

Activités	Conditions	Droits et avantages
	<u>5. Droits et avantages supplémentaires</u> 5.1 Si les motos électriques à batterie sont manufacturées d'ici 2020, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés de 1 ans supplémentaire. 5.2 S'il y a une manufacture de batteries électriques à partir du processus de fabrication du module dans les 3 ans à compter de la date délivrance du certificat de promotion, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés de 1 ans supplémentaire. 5.3 Si d'autres pièces clés sont fabriquées, y compris le moteur de traction, le système de gestion de batterie (BMS) et le système d'unité de commande de l'entraînement (DCU) dans un délai de 3 ans à compter de la date délivrance du certificat de promotion, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés d'un an supplémentaire par élément. 5.4 Le projet peut demander des droits et avantages supplémentaires pour développer la compétitivité dans la catégorie de la recherche et développement, de la technologie et de l'innovation selon les critères spécifiés. 6. Le projet ne bénéficie pas de droits et avantages supplémentaires pour le développement des zones industrielles.	
4.26 Manufacture de tricycles électriques à batterie	1. Le projet doit présenter un plan d'ensemble (package) comprenant un projet manufacture de tricycles électriques à batterie et un projet de manufacture de batteries électriques, soit pour leur propre compte soit avec un autre constructeur, le plan d'importation des machines et de l'installation, le plan de raccordement de bornes électriques, le plan de manufacture de tricycles électriques à batterie de l'année 1-3, le plan de manufacture ou autre fourniture de pièces, le plan de gestion des batteries usagées, et le plan de développement pour les fournisseurs locaux de matières premières ou de pièces avec des ressortissants thaïlandais détenant au moins 51% des parts dans la formation technologique et l'assistance technique. 2. Le projet doit manufacturer des tricycles électriques à batterie et des batteries électriques dans un délai de 3 ans à compter de la date délivrance du certificat de promotion.	A 4

Activités	Conditions	Droits et avantages
	3. Les tricycles électriques à batteries vendus dans le pays doivent répondre aux normes et exigences suivantes. 3.1 Normes de sécurité de transmission de puissance selon le règlement UN R136 3.2 Autres normes et exigences exigées par les agences compétentes telles que l'Institut thaïlandais des normes industrielles, le Département des transports terrestres, etc. 4. Le projet n'est pas autorisé à prolonger le délai d'importation des machines sauf s'il y a une cause raisonnable. <u>5. Droits et avantages supplémentaires</u> 5.1 S'il y a une manufacture de batteries électriques à partir du processus de fabrication du module dans les 3 ans à compter de la date de délivrance du certificat de promotion, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés de 1 ans supplémentaire. 5.2 Si d'autres pièces clés sont fabriquées, y compris le moteur de traction, le système de gestion de batterie (BMS) et le système d'unité de commande de l'entraînement (DCU) dans un délai de 3 ans à compter de la date de délivrance du certificat de promotion, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés d'un an supplémentaire par élément. 5.3 Le projet peut demander des droits et avantages supplémentaires pour développer la compétitivité dans la catégorie de la recherche et développement, de la technologie et de l'innovation selon les critères spécifiés. 6. Le projet ne bénéficie pas de droits et avantages supplémentaires pour le développement des zones industrielles.	
4.27 Manufacture de bus électriques et de camions électriques à batterie	1. Le projet doit présenter un plan d'ensemble (package) comprenant un projet de Manufacture de bus électriques et de camions électriques à batterie et un projet de manufacture de batteries électriques, soit pour leur propre compte soit avec un autre constructeur, le plan d'importation des machines et de l'installation, le plan de manufacture de véhicules électriques à batterie de l'année 1-3, le plan de manufacture ou autre	A 4

	fourniture de pièces, le plan de développement de station de charge, le plan de gestion des batteries usagées et le plan de développement pour les fournisseurs locaux de Matières premières ou de pièces avec des ressortissants thaïlandais détenant au moins 51% des parts dans la formation technologique et l'assistance technique. 2. Le projet doit manufacturer des bus électriques et des camions électriques à batterie et des batteries électriques dans un délai de 3 ans à compter de la date délivrance du certificat de promotion. 3. Les bus électriques et de camions électriques à batterie vendus dans le pays doivent répondre aux normes et exigences suivantes. 3.1 Normes de sécurité de transmission de puissance selon le règlement UN R100 3.2 Autres normes et exigences exigées par les agences compétentes telles que l'Institut thaïlandais des normes industrielles, le Département des transports terrestres, etc. 4. Le projet n'est pas autorisé à prolonger le délai d'importation des machines sauf s'il y a une cause raisonnable. <u>5. Droits et avantages supplémentaires</u> 5.1 S'il y a une manufacture de batteries électriques à partir du processus de fabrication du module dans les 3 ans à compter de la date de délivrance du certificat de promotion, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés de 1 ans supplémentaire. 5.2 Si d'autres pièces clés sont fabriquées, y compris le moteur de traction, le système de gestion de batterie (BMS) et le et système d'unité de commande de l'entraînement (DCU) dans un délai de 3 ans à compter de la date de délivrance du certificat de promotion, le projet bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés d'an supplémentaire par élément. 5.3 Le projet peut demander des droits et avantages supplémentaires pour développer la compétitivité dans la catégorie de la recherche et développement, de la technologie et de l'innovation selon les critères spécifiés. 6. Le projet ne bénéficie pas de droits et avantages supplémentaires pour le développement des zones industrielles.	
--	---	--

2. Le Conseil juge opportun d'annuler le contenu des activités de la Section 4 ; Activités 4.8.3 et 4.9 et de la Section 5, Activité 5.2.6 de la liste jointe à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2014 du 3 décembre 2014 et d'utiliser la déclaration suivante à la place.

Activités	Conditions	Droits et avantages
4.8.3 Manufacture de pièces et équipements pour véhicules électriques		
4.8.3.1 Manufacture de Batterie	1. Dans le cas où il y a un processus de production de cellules	A 1
	2. Dans le cas où il y a un processus de production de modules	A 2
	3. Dans le cas où il n'y a qu'une procédure d'assemblage de bloc	A 3
4.8.3.2 Manufacture de Moteur de traction		A 2
4.8.3.3 Manufacture de systèmes de climatisation électriques, tels que des compresseurs pour véhicules électriques à batterie		A 2
4.8.3.4 Manufacture de système de gestion de batterie (BMS)		A 2
4.8.3.5 Manufacture de système d'unité de commande de l'entraînement (DCU)		A 2
4.8.3.6 Manufacture de chargeurs embarqués		A 2
4.8.3.7 Manufacture d'équipements de compression Charge pour les véhicules électriques, tels que les prises de courant, les boîtiers muraux, etc.		A 2
4.8.3.8 Manufacture de convertisseur DC / DC		A 2
4.8.3.9 Manufacture d'onduleur		A 2
4.8.3.10 Manufacture de chargeurs de véhicules électriques portables		A 2
4.8.3.11 Fabrication de disjoncteurs électriques		A 2

Activités	Conditions	Droits et avantages
4.8.3.12 Développement du système de charge intelligent pour véhicules électriques 4.8.3.13 Manufacture de poutres avant / arrière pour bus électriques et camions électriques 4.8.3.14 Manufacture de harnais haute tension 4.8.3.15 Manufacture de réducteurs 4.8.3.16 Manufacture de systèmes de refroidissement de batteries 4.8.3.17 Manufacture de système de freinage à récupération		A 2 A 2 A 2 A 2 A 2 A 2
4.9 Construction ou de réparation de navires 4.9.1 Construction ou réparation de navires de plus de 500 tonnes brutes 4.9.2 Construction ou réparation de navires de moins de 500 tonnes brutes (Seuls les bateaux en métal ou en fibre de verre avec des moteurs installés ou système de propulsion et équipement)	Le projet doit recevoir un certificat de système qualité selon ISO 14000 dans les 2 ans à compter de la date du début de l'opération.	A 2 A 2
5.2.6 Manufacture d'équipements de stockage à haute capacité d'énergie (High Energy Density Storage) 5.2.6.1 Manufacture de batteries à haute capacité d'énergie (High Energy Density Battery)	La batterie doit avoir une qualification de puissance spécifique et un nombre de cycles de charge approuvés par le Conseil. 1. Dans le cas où il y a un processus de production de cellules 2. Dans le cas où il y a un processus de production de modules 3. Dans le cas où il n'y a qu'une procédure d'assemblage de bloc	A 1 A 2 A 3

Activités	Conditions	Droits et avantages
5.2.6.2 Manufacture de supercondensateur	Le supercondensateur doit avoir une qualification de puissance spécifique et un nombre de cycles de charge approuvés par le Conseil.	A 2

3. Le Conseil prescrit l'activité 4.8.3.1 Manufacture de batteries dans le cas où il y a une manufacture de cellules et une manufacture de module et l'activité 5.2.6.1 Manufacture de batteries (batterie à haute densité d'énergie). En cas de manufacture de cellules et manufacture de modules, les droits et avantages sont accordés pour réduire les droits d'importation sur les matières premières et les matières essentielles selon la section 30 à 90% pour les matières premières et les matières essentielles qui n'ont pas été produites dans le pays pendant une période de 2 ans. Celui-ci sera approuvé pour une période d'un an à compter de la date de la première importation de matières premières.
4. Pour les personnes promues déjà existantes selon le type d'activité 4.8.3.1 Manufacture de batteries et le type d'activité 5.2.6.1 Manufacture de batteries (batterie à haute densité d'énergie). En cas de manufacture de cellules et manufacture de modules dans le projet, les droits et avantages peuvent être demandés pour réduire les droits d'importation sur les matières premières et les matières essentielles selon la section 30 à 90% pour les matières premières et les matières essentielles qui n'ont pas été produites dans le pays pendant une période de 2 ans. Celui-ci sera approuvé pour une période d'un an à compter de la date de la première importation de matières premières.

Cette annonce est applicable à partir du 4 novembre 2020.

Annoncé le 13 janvier 2021

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Premier Ministre

Président du Conseil de l'Investissement